Image not found or type unknown

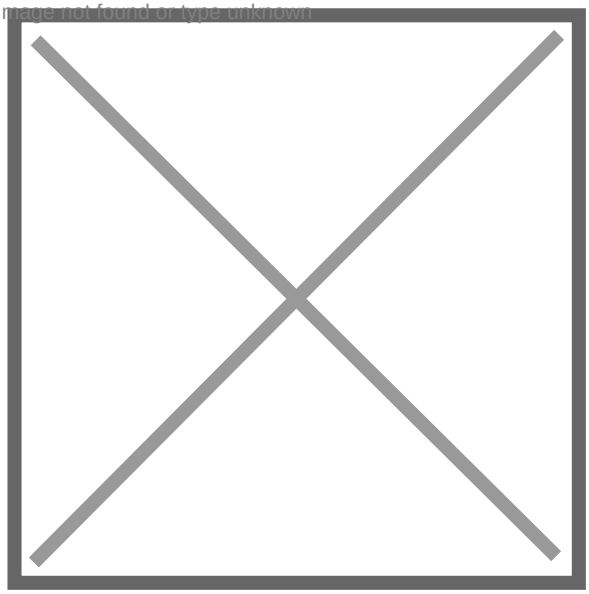

Autorisation agence à effectuer des visites = mandat?

Par **jerome b**, le **04/06/2014** à **13:59**

Bonjour,

Nous vendons actuellement notre appartement de particuliers à particuliers. Une agence nous a contacté et nous avons reçu chez nous un de leurs agents.

Devant notre refus de signer un quelconque mandat de vente (exclusivité ou non), l'agent nous a fait signer une "autorisation de faire visiter" nous disant que cela ne nous engageait à rien sinon à ce qu'ils viennent avec des clients et que si l'un d'entre eux était ok pour acheter, alors nous signerions un mandat. Quelque art nous avons l'impression de nous être fait avoir

Voici en gros la teneur de ce que nous avons signé :

"Mr xxxxxx autorise l'agence xxxxx à faire visiter mon appartement situé au xxxxxx à un prix net vendeur de xxxxxxx" + signature.

L'agence a-t-elle dit la vérité? Sommes nous engagé a quelque chose suite à cette signature? Devenons nous rétracter? Y a t il un délais pour nous rétracter et comment faire pour se rétracter?

Merci de votre aide.

Par **Lag0**, le **04/06/2014** à **15:02**

Bonjour,
C'est vraiment du grand n'importe quoi !
"Mr xxxxxx autorise l'agence xxxxx à faire visiter mon appartement situé au xxxxxx à un prix net vendeur de xxxxxxx"
Cela ne veut rien dire !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés